Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 100 (1974)

Heft: 15

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Divers

Prévenir les dommages aux câbles

Réduire le nombre des endommagements de conduites souterraines, tel est le but d'une campagne qu'organisent et entreprennent en commun les PTT, la CNA, la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE), la Conférence des Directeurs-Accidents (CDA), l'USC et l'Inspection fédérale des installations à courant fort. Un feuillet contenant des renseignements et des instructions avec le slogan « Réfléchir d'abord — agir ensuite ! » est distribué à raison de 50 000 exemplaires à tous les organismes intéressés, en premier lieu aux entreprises de construction, aux auteurs de projet, aux chefs de chantiers, aux communes, etc. De ce feuillet il ressort notamment que seul le propriétaire des conduites (PTT, CFF, entreprises électriques, usines à gaz, etc.) est toujours compétent pour fournir des renseignements précis.

Les PTT à eux seuls comptaient, au cours de l'année 1972, 3000 sinistres touchant leur réseau de câbles, dommages causés lors de travaux de construction. Dans l'ensemble, on peut admettre qu'actuellement environ 30 conduites sont endommagées chaque jour.

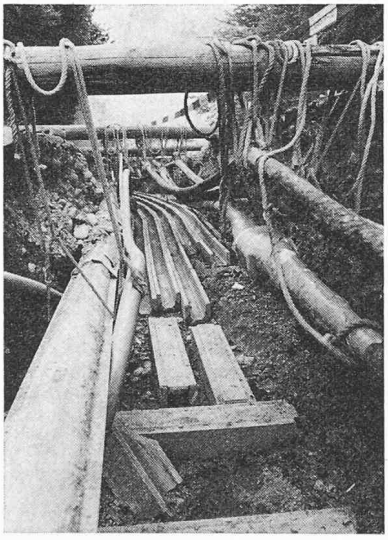

Un fouillis de conduites très différentes parcourt notre pays dans toutes les directions : le téléphone, le gaz, l'électricité, le pétrole, la poste pneumatique et beaucoup d'autres formes de transport utilisent des voies souterraines. Les réparations des câbles coûtent cher et les dommages se montent le plus souvent à des millions de francs.

L'espace de jeu, une nécessité vitale

A l'occasion de son assemblée générale annuelle à Lausanne, le 16 mai 1974, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale a organisé une demi-journée d'étude sur ce thème. En guise d'introduction, M. Kurt Gloor, architecte à Zurich, présenta son film *Les enfants verts*, tourné sur la base d'une enquête entreprise auprès des habitants d'un grand ensemble sis à Dübendorf/Zurich, et qui met en évidence le malaise des différents groupes d'âge de cette communauté.

Le film fut suivi de deux exposés. M. *F. Beaud*, assistant social et secrétaire romand de Pro Juventute, rappela la nécessité vitale qu'est le jeu pour l'enfant ; tout aussi vitale est celle des contacts sociaux pour jeunes et vieux. L'espace de jeu pour les petits, pas plus que le centre de jeunesse, ne doit être un ghetto. Une politique des loisirs cohérente devrait être établie pour l'ensemble de la population. L'aménagement extérieur doit permettre de prolonger le séjour familial au-delà de la surface fermée du logement.

M. *Philippe Joye*, architecte, Genève, exposa ensuite le rôle de l'architecte en ce qui concerne les équipements collectifs. L'architecte se trouve en position-clef pour contribuer à la réalisation d'ensembles de qualité en reconnaissant les besoins des futurs occupants, en négociant pour améliorer la compréhension des maîtres d'œuvre et des pouvoirs publics. Parmi les solutions préconisées, citons les équipements collectifs polyvalents, les garages en sous-sol, une insonorisation de qualité, des surfaces variables par cloisons mobiles, des mobiliers de dimensions plus modestes et polyvalents, etc.

En conclusion, les investissements consentis dès l'abord pour une réalisation de qualité permettent des économies au plan médico-social par la suite... Notre société doit se rendre compte de l'opportunité de telles options.

B.

Congrès

Dimensionnement et sécurité des pièces comprimées en béton armé

Québec, 29 et 30 août 1974

C'est le thème général du colloque organisé par l'AIPC, le groupe canadien de l'AIPC et la Société canadienne de génie civil pour leurs membres, en français, allemand, anglais (interprétation simultanée).

Finance de congrès : Fr. s. 320.— (non-membres : 420 fr. s.).

Les quatre thèmes du colloque :

I : Modèles physico-mathématiques et considérations théoriques (professeur R. F. Warner).

II : Méthodes simples de calcul (professeur J. G. Mac Gregor).

III : Concept de sécurité (professeur F. Ellyin).

IV : Problèmes spéciaux (professeur M. Wakabayashi).

Le déroulement du colloque prévoit une large place pour les discussions préparée et libre. Chaque participant a la possibilité de transmettre au Secrétariat de l'AIPC jusqu'au 31 juillet 1974, un exposé pour la discussion préparée, ou de s'inscrire à la discussion libre au cours du colloque.

Les résultats des travaux du colloque seront publiés dans un Rapport final, en janvier 1975.

Commande des rapports, renseignements et inscriptions : Secrétariat de l'AIPC, Ecole polytechnique fédérale, Haldeneggsteig 4, CH - 8006 Zurich/Suisse.

Carnet des concours

Centre de formation CFF du Löwenberg près de Morat/Montilier

La Direction générale des CFF a approuvé le programme pour le concours d'architecture en deux degrés concernant le Centre de formation des Chemins de fer fédéraux près de Morat-Montilier et constitué un jury.

L'avis de concours sera publié dans les revues spécialisées dans les semaines à venir. Peuvent y prendre part tous les professionnels de nationalité suisse, ainsi que les étrangers qui sont domiciliés en Suisse depuis le 1er janvier 1973.